

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 9 octobre 2019, le règlement numéro 312-19 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC. La modification faisant l'objet de ce règlement vise à préciser que l'allocation de dépenses ne s'applique pas à la rémunération allouée aux élus à titre de membres de comités.

Le règlement numéro 312-19 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 11^e jour du mois d'octobre 2019.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde